



LES CASINOS À RIBEAUVILLÉ

L'implantation d'un casino à Ribeaupillé est une histoire redondante. Il a fallu attendre près d'un siècle pour que se concrétise cette réalisation projetée par plusieurs maires de Ribeaupillé.

1910, AU JARDIN DE VILLE

Un premier projet de création de casino remonte à 1910. Son implantation est prévue dans le Jardin de Ville. À l'époque le maire Klobb est très favorable à l'installation de ce Kurkasino, à l'instar des casinos attenants aux établissements thermaux de la Côte d'Azur. Le promoteur en est la Société des Eaux Minérales Carola qui possède la propriété du 2, route de Guémar, jouxtant le Jardin de Ville. Mais quelques élus rechignent à céder gratuitement un tiers du Herrengarten pour une opération commerciale qui profitera à la Société Carola. Les débats sont vifs au Conseil Municipal. Les négociations traînent en longueur ; puis le déclenchement de la guerre en 1914, donnera le coup d'arrêt à ce projet, faute de financement.



Projet d'un casino dans le Jardin de Ville en 1910

CASINO : LES ORIGINES

Le terme de casino est le diminutif de l'italien casa, maisonnette. Les nobles italiens, isolés dans leur château possédaient en ville de petites maisons servant à leurs divertissements en bonne société. Au 18^{ème} siècle le terme de casino prend le sens de « club » dans les pays anglo-saxons. En France, « casino » n'a été utilisé qu'au milieu du 19^{ème} siècle : c'est avant tout une salle de spectacles avant d'évoluer vers des salles de jeu et de spectacles dans les villes thermales, tels que nous les connaissons encore aujourd'hui.

LA SOCIÉTÉ CLOSE DU CASINO DE RIBEAUVILLÉ (1832-1938)

Cette association a joué un rôle majeur dans la vie politique, sociale, culturelle et économique de la ville pendant près d'un siècle. C'était un « club service » qui permettait aux notables de la région de se réunir en privé dans le but de « faire la conversation », de se divertir, de lire la presse et de s'adonner aux jeux permis par la loi. Autant dire qu'on y faisait la pluie et le beau temps en matière de politique locale !

Disparue de la mémoire collective, son histoire a pu être entièrement reconstituée grâce à deux dons d'archives au Cercle de Recherche Historique de Ribeaupillé, de précieux documents sauvés de la destruction !



EN SAVOIR + : Le sujet a fait l'objet d'un article passionnant et très complet signé François THIRION (ancien président du Cercle de Recherche Historique). Il a été publié dans La Revue Historique de Ribeaupillé et Environs - n° 20 - 2012 - p 94 à 117, disponible au CRHRE - www.cercle-historique-ribeauville.com

dossier Patrimoine



1957, DANS LE PARC CAROLA

Le Cercle de Recherche Historique a trouvé trace d'un autre projet de construction d'un casino à Ribeauvillé dans les archives de M. Georges Hirlemann (1941-2009), ancien adjoint au maire chargé de l'urbanisme. Nous allons vous conter cette histoire tombée dans l'oubli.

En février 1957, une demande d'autorisation de création d'un casino est examinée lors d'un conseil municipal extraordinaire. La demande émane de M. Auguste RAGNI, déjà propriétaire d'une salle de jeux à Nice et du casino de Plombières.

Le conseil émet un avis a priori favorable et précise dans son délibéré : « La ville a tout intérêt à avoir sur place un casino qui, par la publicité à laquelle il doit se livrer, joue un rôle attractif, aide au développement du tourisme local et régional et, par voie de conséquence, crée un mouvement d'affaires pour le commerce et la viticulture, augmente les recettes communales indépendamment de celles que lui apporte le casino par son exploitation propre. ».

Le maire détaille alors les avantages financiers escomptés : les prélèvements sur les produits bruts sur les jeux, les taxes sur les spectacles et les taxes locales imputées au nouveau casino.

OU BIEN AU JARDIN DE VILLE ?

Mais quelques conseillers émettent des réserves :

- Un tripot à Ribeauvillé risque d'être un lieu de vices.
- La cohabitation d'un casino avec la présence d'un couvent de sœurs et du pèlerinage du Dusenbach risque de nuire à l'image probe de la commune.
- Le demandeur est-il honnête et fiable ?
- Quel sera le lieu d'implantation de ce casino ?

Le maire Robert Faller propose de reprendre le débat lors d'un prochain conseil auquel il souhaite inviter M. RAGNI pour qu'il vienne s'expliquer devant la municipalité.

Le promoteur expose son choix au conseil le mois suivant. Il a jeté son dévolu sur Ribeauvillé pour les raisons suivantes :

- Sa localisation sur la Route du Vin et son riche passé historique.
- C'est une ville à fort potentiel touristique.
- La présence des sources Carola que l'on pourrait

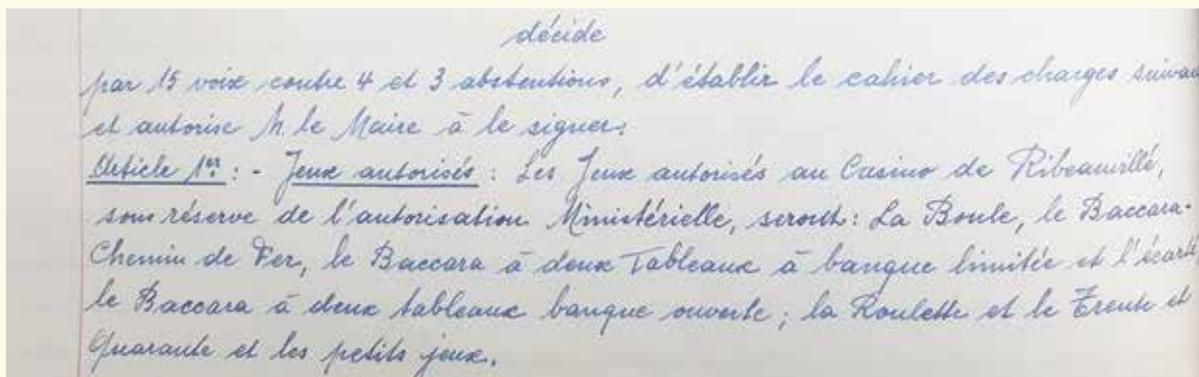
redynamiser.

Il projette même la création d'un casino doublé d'un centre de cure thermale, à l'instar de celui existant à la fin du 19^{ème} siècle à Ribeauvillé, sous réserve que la ville obtienne le classement en station hydrothermale, label qu'elle détenait déjà avant la guerre 1914-18.

Lorsqu'on l'interroge sur l'implantation possible, il ne voit que deux lieux emblématiques, le parc Carola ou le Jardin de Ville.

Pour ce qui concerne la cohabitation d'un casino et d'un couvent, il se défend prétextant qu'il y a bien un casino à Niederbronn, une commune qui accueille des sœurs garde-malades.

Les conseillers, par 15 voix pour le projet, contre 7 voix plutôt réservées, approuvent la résolution, mais en insistant sur l'implantation du casino dans le domaine Carola.



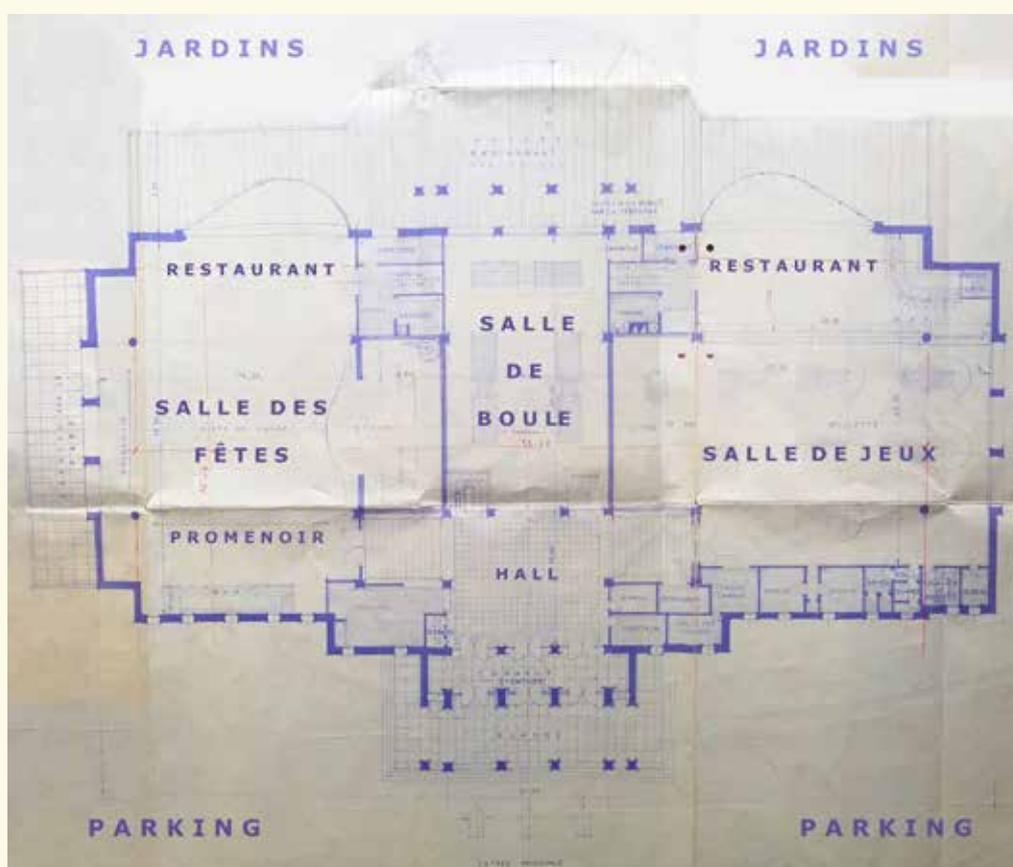
L'article 1^{er} de la délibération du Conseil Municipal (février 1957) détaille les jeux autorisés au futur Casino... à comparer avec les jeux autorisés aujourd'hui !



LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS

Deux mois plus tard l'entrepreneur revient auprès de la municipalité avec les plans d'un nouveau casino implanté dans le parc Carola. Il prétend que la direction de la Société aurait émis un avis favorable, mais ne s'est pas prononcée quant à la cession d'un terrain.

Néanmoins, on apprend que les travaux devraient commencer en octobre 1957 pour une ouverture à Pâques 1958.



Plan du
Casino-Carola

Entre-temps, la Société des Eaux Minérales Carola a contacté le cabinet d'avocats parisiens Davy et Catineau pour rédiger un contrat de concession d'exploitation.

Le demandeur rétorque que les prétentions de la Société Carola sont exagérées : « La Société Carola demande pour une simple location de terrains, d'être le plus large bénéficiaire de l'opération, et ceci sans risque. ».

Il émet des contre-propositions formulées en ces termes :

- la Société Carola percevrait une redevance sur les entrées payantes ; sachant qu'à Plombières il y avait en 1956 près de 10 000 entrées payantes, représentant une somme de 2 millions de francs, on peut espérer au moins le double à Ribeauvillé. Une partie de cette somme reviendrait à la Société Carola.

- Une autre proposition fait état d'une redevance de 4 % des bénéfices nets sous réserve « d'avoir la libre disposition du Parc, de la Brasserie, de la maison du gardien et la mise à disposition de la villa » par un bail emphytéotique de 99 ans. Le bailleur prévoit « la transformation de ladite villa occupée par le personnel de Carola en hôtel, à charge par nous de reloger ledit personnel. ».

- Un courrier évoque même une clause « nous substituant à la Société Carola dans la gestion de la nouvelle piscine, et ce, sous réserve de l'accord préalable de la municipalité de Ribeauvillé ; nous estimons que les deux exploitations doivent être liées. ».



OU PLUTÔT PLACE DE GAULLE ?

Un mois plus tard, le maire apprend que le directeur de Carola, M. de la Morinière, n'est pas favorable à cette implantation de casino à proximité du pavillon des sources. Il écrit : « *La création d'un casino serait certainement une très brillante réalisation très favorable à l'ensemble de nos affaires, mais j'ai l'impression que nous nous lions trop à fond avec un tel contrat sans beaucoup de garanties en contrepartie.* ». Il laisse même entendre que la Société Carola pourrait s'investir dans la création de son propre casino. La municipalité reprend alors contact avec M. Ragni pour connaître ses intentions.



Celui-ci déclare qu'il est prêt à créer un casino si la commune est disposée à lui céder la place des Américains (actuelle place du Général de Gaulle, à l'emplacement de la gare routière). Ses exigences sont fermes :

- Mise à disposition des 79 ares de terrains ;
- Destruction des anciens hangars des trams, à la charge de la commune ;
- Bail emphytéotique de 18 ans, renouvelable, avec un loyer annuel symbolique de 1fr.

En contrepartie la commune toucherait la taxe sur les jeux. En mai 1957, cette proposition est appuyée par le Syndicat d'Initiative, les commerçants et les viticulteurs. Ils écrivent au maire : « *Le projet de création d'un casino représente*

pour notre ville son embellissement et pour la région la prospérité et sa réalisation sera pour les futures générations d'une valeur immense. La création d'un casino sera pour Ribeaupillé le début d'une ère nouvelle, tant sur le plan pécuniaire que pour les réalisations futures. ».

Mais les conseillers semblent plutôt réservés quant à ces propositions. Les uns argumentent que le casino offrirait une belle image touristique à l'entrée de la ville. Mais d'autres s'interrogent sur la question d'un nouvel emplacement pour le parking des bus Schlachter qui desservent la gare de Ribeaupillé, Aubure et Colmar. D'autres encore estiment que l'entrepreneur ne donne pas suffisamment de garanties financières.

En octobre 1957, la radio Europe n° 1 diffuse une émission intitulée « Bonjour Monsieur le Maire » dédiée à ce projet de casino. Un hôtelier explique que « *La jeunesse n'a aucune attraction à Ribeaupillé et qu'il n'y a pas assez d'industries dans le secteur, de ce fait les jeunes sont obligés d'aller travailler ailleurs. La présence d'un casino favoriserait le maintien de cette jeunesse active dans notre ville.* ». Le maire interviewé répond qu'à titre personnel il est partisan de cette implantation mais qu'il se heurte à un double défi, celui d'une « *opposition occulte à ce projet* » et celui de « *la difficulté d'obtenir le classement de la ville en station hydrothermale.* ». À ce jour, le Conseil Supérieur de l'Hygiène est encore réservé car le réseau d'assainissement de la ville n'est achevé qu'aux deux tiers et qu'il attend la fin des travaux pour se prononcer.

Compte tenu des réserves formulées, l'entrepreneur fait alors savoir à la municipalité « *qu'il renonce à l'implantation du casino et qu'il est à la recherche d'un emplacement plus propice à la construction et à l'exploitation d'un casino dans la région.* ».

Bernard SCHWACH

Président du Cercle de Recherches Historiques de Ribeaupillé et Environs

Par la suite, d'autres projets ont également été envisagés, notamment en 1989 sous le mandat de M. Pierre Posth (1926-2010), maire de la Ville de 1977 à 1995.

Mais c'est finalement le député-maire Jean Louis Christ qui débloquent la situation : en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé, la Ville a développé un ambitieux projet de complexe touristique alliant casino, hôtellerie et thermalisme sur une zone située à l'est de la commune. Le Resort Barrière a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2005... et la Ville a enfin son casino !

